



**DÉLIBÉRATION N°2016-11-18-9
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 18 novembre 2016

**POINT 9 : APPROBATION DE LA REVALORISATION DE L'INDEMNITE
D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT) DES BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS
SPECIALISES DE CATEGORIE B**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 8 novembre 2016.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 31 voix pour, la revalorisation de 5% de l'indemnité d'administration et de technicité des bibliothécaires assistants spécialisés (catégorie B) dont l'indice brut est inférieur à 380.

À Nantes, le 18 novembre 2016
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

